



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 30 janvier 2020**

**RAPPORT N° 34/2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

De 5 à 7 pour le bien de Vevey

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 34/2019, intitulé :

« De 5 à 7, pour le bien de Vevey »

S'est réunie le mercredi 15.01.2020 à 18h00 à la salle No 6 de l'Hôtel de ville de Vevey

Conseillers Communaux présents :

M Pierre Butty	PS
M Julien Rilliet	PS
Mme Anne-Francine Simonin	VL
M Nicolas Bonjour	VL
M Jennyfer Vincent	VER
M Cihan Kirisci	UDC
M Paolo Gatti	PLR
M Patrick Bertschy	PLR
M Laurent Lavanchy	DA
M Tiago Branquino (président)	DA

Municipalité :

Mme Elina Leimgruber
M Etienne Rivier
M Jérôme Christen

Autres :

M Serge Volet

Chef de service des ressources humaines

Préambule

M. Tiago Branquino ouvre la séance à 18h15. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, fait circuler la liste des présences pour signatures et constate que Mme Nancy Bader (excusée) et M Olivier Castellini sont valablement suppléé-e-x-s par (resp) Mme Anne-Francine Simonin et M Nicolas Bonjour, par ailleurs, M Martino Rizzello est absent et son suppléant également.

La parole est donnée à Mme Elina Leimgruber.

Mot de la Municipalité

Mme Elina Leimgruber fait remarquer que le préavis est très court, et que la Municipalité est unanime concernant le passage à 7 municip-ale-au-x-s. Que ce qui va certainement porter le débat est le taux d'occupation des municip-ale-au-x-s. À ce propos, un amendement technique doit être fait aux conclusions afin de préciser le taux d'occupation. Enfin, Mme Elina Leimgruber se permet de faire remarquer que, à titre personnel, elle trouve les taux proposés par les motionnaires insuffisants pour remplir les tâches incombant aux municip-ale-au-x-s et à la syndiculture.

Les taux proposés par la Municipalité sont 50% pour les municip-ale-au-x-s et 70% pour la syndiculture.

Mme Elina Leimgruber rappelle qu'il est important de fixer ces taux avec ce préavis afin que les prochain-e-x-s sachent clairement à quel pourcentage il-elle-x-s seront engagé-e-x-s.

Débats

Un-e-x commissaire-x fait remarquer que quasiment toutes les communes fonctionnent avec 7 municipaux. Que Saint-Légier et Blonay le feront d'ailleurs après la fusion prévue. Que c'est un geste en faveur de la représentativité. Qu'il est impensable d'augmenter les taux pour 5 municip-ale-au-x-s ou de garder les taux actuels en augmentant la Municipalité à 7. Qu'il est normal que le poste de la syndiculture soit à un pourcentage plus élevé que les autres. Que si les pourcentages ne sont pas assez élevés, le temps d'adaptation est un risque à prendre et que l'on saura assez vite rectifier à la lumière d'une expérience concrète.

Un-e-x commissaire-x rappelle que l'on doit penser aux fonctions et pas aux personnes. Que c'est avant tout la répartition des dicastères qui doit également être réfléchi intelligemment. Qu'en l'état, la répartition et son fonctionnement ne semblent pas être efficaces.

Un-e-x commissaire-x rappelle que la répartition est du pouvoir de la Municipalité et qu'il appartiendra à cette dernière de rebattre les cartes. Qu'il pensait plus efficace d'augmenter les pourcentages des 5 que de passer à 7 municip-ale-au-x-s, mais ne s'y oppose plus non plus. Néanmoins, il pense que 50% n'est pas suffisant.

Un-e-x commissaire-x explique que 7 municip-ale-au-x-s n'amèneront pas plus de représentativité, à moins de passer au suffrage proportionnel. Et que les séances de Municipalité allaient devenir bien plus longues si l'on y ajoute des personnes, et donc laisser moins de temps pour la gestion des services.

Un-e-x commissaire-x demande quels seraient les coûts effectifs de ces nouveaux postes à la Municipalité (chef-fe-x-s de service, secrétaire-x-s...)

Mme Leimgruber répond qu'il s'agirait surtout de racheter deux bureaux, deux ordinateurs, deux places de travail en somme. Il s'agit surtout donc de coûts logistiques et non pas en ressources humaines.

Un-e-x commissaire-x fait remarquer que si les séances de Municipalité risquent d'être rallongées, le reste du travail, lui, risque d'être fait plus efficacement et rapidement si le travail est bien divisé.

Un-e-x commissaire-x fait remarquer que la politique (en particulier dans une ville de la taille de Vevey et au-dessus) demande de plus en plus de compétences professionnelles. 7 personnes réuniront certainement plus de compétences à elles toutes. Néanmoins, il faut aussi un pourcentage attractif pour attirer des personnes compétentes. 40% n'est pas suffisant. Il-elle-x propose minimum 50% pour un-e-x municipal-e-x et 80% pour la syndiculture.

Un-e-x commissaire-x demande pourquoi, si les taux ne sont pas suffisants, personne n'a proposé de les augmenter au lieu d'augmenter le nombre de personnes.

Mme Elina Leimgruber explique à l'assemblée qu'à son arrivée lors de la dernière législature, elle a mis du temps à trouver un rythme. En effet, elle estime son temps d'occupation effectif à 130% la première année, 120% la deuxième année, 110% la troisième, et elle aurait réussi à stabiliser ce taux effectif à 100% dès la quatrième année. Elle se permet d'ajouter qu'elle était alors municipale.

Par ailleurs, elle rappelle que même à 5, les séances de Municipalité peuvent être longues, et qu'elles monopolisent facilement le lundi entier pour profiter du rare jour où il-elle-x-s arrivent à tou-te-x-s se retrouver ensemble et à traiter des sujets transversaux.

Elle ajoute que beaucoup de ses soirées sont prises et que les vacances sont rares. En somme, qu'il s'agit évidemment d'un choix d'engagement et que la part d'heures non rémunérées existera de toute façon.

M Jérôme Christen exprime que la question de fond est de savoir si l'on veut une Municipalité de milice ou de professionnel-le-x-s. Que ce n'est pas souhaitable, au nom de la représentativité, de n'avoir que des professionnel-le-x-s. Qu'à titre personnel, il n'a personnellement pas réussi à combiner son engagement politique avec un autre travail et a dû abandonner ce dernier. Qu'entre les préparations, les séances, la gestion concrète des dicastères, les réceptions officielles, le taux effectif pour un-e-x municipal-e-x-s serait de 80% selon lui. Que la Municipalité avec les taux proposés dans le préavis, visait un consensus avec des pourcentages intéressants. Il ajoute qu'il imagine difficilement qu'on puisse concrètement occuper un post de municipal-e-x à 40%. Une réduction à 50%, même si elle ne correspondra pas à la réalité, serait plus facilement compatible avec une activité professionnelle et permettrait de susciter des vocations et de contribuer à limiter "l'affaiblissement" du personnel politique.

Un-e-x commissaire-x approuve le fait que la Municipalité ne soit pas professionnelle. Il ajoute qu'il pourrait accepter un taux de 50%. Que cela signifierait une semi-professionnalisation des municip-ale-au-x-s. En revanche, il conteste le fait de compter les réceptions, repas de soutien et manifestations comme heures de travail.

Un-e-x commissaire-x rappelle qu'un 50% signifie quasiment un plein temps effectif et qu'il est impossible de le combiner avec un autre travail à moins d'exercer un travail d'indépendant à moins de 50%, au mandat.

Un-e-x commissaire-x ajoute qu'aucun-e-x salarié-e-x ne trouverait de place à côté d'un poste de municipal-e-x. Si la démocratie a un coup, la Municipalité aussi. C'est normal de rémunérer correctement cette Municipalité.

Un-e-x commissaire-x explique que, symboliquement, si le taux est de 50% ou plus, cela signifie que c'est l'activité principale de la personne qui occupe le poste. Que ce poste à la Municipalité passe donc avant le reste.

Un-e-x commissaire-x souligne que l'essentiel est que ça fasse tourner la ville. Que si les gens se préparent à leurs séances, les choses avancent bien. Il-elle-x demande s'il ne faudrait pas aussi une meilleure répartition des tâches. Enfin, il-elle-x appuie le fait que le prix n'a pas d'importance tant que la Municipalité fonctionne bien.

Un-e-x commissaire-x souligne que l'engagement politique implique du bénévolat en effet. Que c'est normal même. Par ailleurs, il ajoute qu'avec un 60%, le salaire (environ 9000.- CHF brut) peut suffire pour un foyer avec famille, ce qui ne lui semble certainement pas être le cas avec un 40%.

Un-e-x commissaire-x explique qu'au-delà de 55% pour les municip-ale-au-x-s, les motionnaires risquent de lancer un referendum. Que leur but premier était que la manoeuvre soit neutre financièrement, mais qu'il-elle-x-s sont prêt-e-x-s à accepter une légère augmentation.

M Jérôme Christen explique que son salaire se rapproche en effet de 7600.- CHF net par mois, à cela s'ajoutent 500.- CHF de défraiement pour les nombreux déplacements.

M Etienne Rivier rappelle que l'on pourrait réfléchir la gestion de la commune comme celle d'une entreprise, mais que cela serait oublier la dimension politique. Que c'est cette dimension politique qui prend notamment de la place et du temps dans les discussions.

Mme Elina Leimgruber explique que pour la syndication, elle imagine difficilement un taux inférieur à 80%, car le travail se rapproche d'un 140%. Elle travaille en effet tous les jours. Que cela demande beaucoup de présence, entre les séances obligatoires et la représentation de la ville. Elle ajoute par ailleurs, qu'il est bien pratique d'avoir un-e-x municipal-e-x pour 2 dicastères en terme de coordination et de projets transversaux.

Un-e-x commissaire-x demande si l'on proposerait donc une syndication à 80% et 50% pour les municip-ale-au-x-s.

Aucune opposition n'est formulée.

Un-e-x commissaire-x fait remarquer qu'il ne restera que 4 ou 5 communes à 5 municip-ale-au-x-s. Que beaucoup ont fait ce pas afin d'assurer une diversité des compétences au sein de la Municipalité.

Un-e-x commissaire-x demande si l'on pourrait réfléchir à un poste de syndication transversal qui ne gère que l'administration, la gestion humaine et éventuellement les finances (rôle de chef-fe-x de village).

Le sujet n'appelant plus de commentaire, la commission passe au vote.

Les conclusions, avec ajouts des taux d'occupation, sont votées ligne par ligne.

- a) d'adopter la détermination de la Municipalité sur la motion des groupes Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, parti libéral-radical, et de proposer au conseil communal, conformément à l'art. 47, alinéa 2, de la Loi sur les communes, de fixer le nombre des membres de la Municipalité à sept pour la prochaine législature.

La ligne est acceptée à 8 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

- b) de fixer le taux des 6 municipaux à 50%

La ligne est acceptée à l'unanimité

- c) de maintenir le taux de la syndication à 80%

La ligne est acceptée à l'unanimité

C'est donc avec 6 voix pour et 2 voix contre que le préavis 34/2019 est accepté par la commission.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 34 du 25 novembre .2019, en réponse à la motion des groupes Parti démocrate chrétien, Union démocratique du centre, Parti libéral-radical, "De 5 à 7, pour le bien de Vevey"
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- a) d'adopter la détermination de la Municipalité sur la motion des groupes Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, parti libéral-radical, et de proposer au conseil communal, conformément à l'art. 47, alinéa2, de la Loi sur les communes, de fixer le nombre des membres de la municipalité à sept pour la prochaine législature.
- b) de fixer le taux des 6 municipaux à 50%
- c) de maintenir le taux de la syndiculture à 80%
- d) de considérer cette motion comme réglée

Le président-rapporteur



Tiago Branquino

L'ENTENTE VEVEYSANNE

De 5 à 7, pour le bien de Vevey

Motion déposée le 12 septembre 2019 au Conseil communal de Vevey

Vevey a mal à ses Municipaux depuis l'été 2016 en particulier mais de manière générale et depuis plusieurs législatures, la Municipalité a beaucoup à faire et ne peut répondre à tout, faute de temps et d'énergie. Nous souhaitons renforcer le statut de politicien de milice plutôt qu'une Municipalité professionnelle. Le Conseil Communal est invité à examiner le passage d'une Municipalité à sept membres pour la prochaine législature et à modifier l'art. 21 de son règlement¹.

Un taux d'activité de par exemple 40% nous paraît plus adapté pour pallier aux contraintes professionnelles actuelles. En effet la recherche d'un emploi complémentaire pour un temps de travail à 50% n'est pas réaliste. Il nous paraît judicieux que les membres de notre exécutif puissent conserver un autre emploi dans la société civile à titre principal et cela pour plusieurs raisons ; la première étant de garder une activité dans la vie active en dehors de l'administration communale, deuxièmement, en cas de non réélection la réinsertion professionnelle s'en trouve facilitée et enfin, un revenu additionnel reste possible permettant d'assurer le quotidien de l'élue ou de l' élu.

Les rapports de gestion annuels mentionnent régulièrement une charge de travail augmentant régulièrement pour ses responsables politiques. La multitude de projets à mener de front, même s'il est possible de compter sur la qualité des cadres de l'administration, la met parfois en difficulté quant à son propre fonctionnement.

D'autre part, vu l'augmentation constante du nombre des partis représentés au Conseil communal, cela garantirait une meilleure représentativité de la population.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Municipalité de rédiger un préavis dans ce sens et cela dans les meilleurs délais.

Pour leurs groupes respectifs :

Parti démocrate-chrétien, Jean-Marc Roduit

Union démocrate du centre, Bastien Schobinger

Parti libéral-radical, Patrick Bertschy

¹ Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014